

## Compte – Rendu du CA du 15 décembre 2022

### Membres présents :

Christian LEMAIRE, Benoit LEDOUX, Sylvain LECAMP, Vincent SIMONINI, Charles DESFRANCOIS, Olivier RAGOT, Sandra CHIRK.

**Excusées** : Aline KALKSZTEIN, Pauline ROCROY, Urara MITSUNAGA, Sandrine GOUJON

**En bleu les actions à prévoir**

### 1- Questions diverses

La participation (50%) aux formation ERA de Benoit Ledoux et Thibault Palies est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

La participation (50%) à la formation Initiatrice Escalade de Yuan Fang (tuteur de stage Jérémie [à débloquent sur l'intranet FFME](#)) est adoptée à l'unanimité.

Il sera demandé à tous les encadrants de demander un extrait de casier judiciaire B3 pour se conformer à la réglementation (et demandé pour les formations).

Aucune modification du calendrier des dominicales/découvertes à prévoir. Après la dominicale du 11 décembre (beaucoup de monde), avec 8 grimpeurs invités du club de Suresnes, il y aura une séance possible en retour à Suresnes fin janvier ([le 29 janvier pour 8 grimpeurs autonomes max.](#) ; [à diffuser à la rentrée par Charles](#)). Puis des dominicales le 16 avril et le 18 juin et des découvertes le 19 mars et le 2 juillet (à confirmer).

Un point est fait sur l'achat de grosses prises pour de nouvelles voies faciles : il est décidé d'un budget max. de 5000 € (enlever les petites prises de pied qui existent déjà ?) pour commander avant fin 2022 et les avoir dès le début 2023. [Commande à faire par Jérémie et Christian, en lien avec Benoit.](#)

### 2- Sécurité suite à 'accident du 12/10 (Jérémie présent)

Concernant les cours jeunes, il avait été acté que l'encadrant ne doit jamais être lui-même assureur car cela l'empêche de surveiller en particulier les cordées situées à l'autre bout de la SAE. En cas de nombre impair ou en cas de jeune pas très fiable à l'assurage, ne pas hésiter à faire un trinôme avec contre-assurage.

Il est également décidé d'acheter quelques modèles courant de systèmes d'assurage plus ou moins auto-bloquants (click up, jul 2, smart 2.0, ATC pilot...) pour tester par différents adultes et par des jeunes en situation. [Commande à faire par Charles et Christian.](#)

Il est enfin proposé que, d'ici la fin de la saison, les encadrants fassent passer aux jeunes débutants un passeport blanc aux 8-11 ans et un passeport jaune (au moins le module sécurité) aux 12-15 ans pour qu'ils puissent prétendre passer en cours perfectionnement la saison prochaine. [A acter avec les 3 encadrants.](#)

On discute aussi rapidement du jeune souffrant d'autisme dans le cours de Jérémie du mercredi. Son déplacement dans un cours du matin semble avoir été bénéfique mais il sera difficile de le faire progresser normalement. [Point à faire avec Jérémie avant les vacances d'hiver.](#) Un autre jeune pose problème dans un cours de Philou du jeudi, ce qui impose à sa

mère de rester pour s'occuper de lui, sans qu'il puisse progresser non plus normalement.

[Contact à prendre par Charles avec Philou et la mère pour voir la viabilité de cette situation.](#)

Pour ce qui concerne les séances autonomes en gestion libre (vendredi midi et samedi après-midi) on reste sur le principe que les premiers arrivés s'inscrivent comme responsables de séance mais il faut qu'ils soient au moins deux inscrits comme tels pour pouvoir se relayer à la surveillance, en particulier s'il y a des néo-autonomes (issus des groupes adultes débutants de cette année) qui sont susceptibles d'y venir dès le mois de janvier. Par ailleurs, la séance du samedi sera avancée à 15h pour être avant le début du deuxième cours d'Alexandre et qu'il puisse vérifier que la séance autonome commence bien avec au moins un RS inscrit. Il est également souligné que dans cette séance du samedi, quelques parents se font assurer en tête par leur enfant, quelquefois avec un écart de poids trop important ; la règle étant qu'il ne faut pas qu'il y ait tellement plus que 25% de différence de poids entre les deux dans cette situation. Ou bien utiliser alors une première dégain auto-bloquante ([achat à prévoir d'une ou deux pour le club](#)). [Rappel de ces règles et ce nouvel horaire à faire par Charles.](#)

### **3- Demande de subvention à la mairie**

Charles présente rapidement les éléments qualitatifs du dossier de demande, accompagné de deux projet de développement : stabilisation des effectifs (460) ; poursuite du développement des équipes compétition ; demande de la même subvention que l'an passé (11.000 €) ; projet pour l'achat de macro-prises et de volumes pour diversifier les voies de la SAE (3000 € demandés) et projet de poursuite et d'amplification des actions avec les associations des quartiers Pajeaud et Noyer Doré (1680 € demandés).

Christian présente le compte de résultat prévisionnel en fin d'année 2022 : compte tenu des dépenses prévisibles de fin d'année, le résultat devrait être proche de 0, sur un budget total de 155 k€. [Le compte de résultat définitif devra être transmis à la mairie d'ici fin janvier par Christian.](#)

Christian présente aussi le budget prévisionnel 2023 qui tient compte des demandes financières faites par les commissions et qui peuvent être toutes satisfaites. A ce stade, il s'établit à environ 147 k€ et également à l'équilibre. Il devra être affiné d'ici la prochaine AG pour tenir compte le cas échéant des éléments nouveaux.

L'ensemble du dossier est approuvé et Christian et Charles se chargent d'envoyer le tout le soir même. [Fait à 23h57.](#)

### **4- Autres infos diverses**

Faute de temps on n'aborde que le point sur les partenariats avec les associations Pierre Kohlmann (APK), du Centre Ousmane Sy (COS) et Club Ados Réussite (CAR) d'Antony. Ceux-ci se poursuivent et s'amplifient sous l'impulsion d'Alexandre qui pose la question d'une cotisation réduite pour les jeunes qui souhaiteraient s'inscrire lors de la saison prochaine. Il est décidé à l'unanimité que le club peut leur proposer, come ce qui était fait pour les pratiquants GrimpCare, une cotisation réduite au coût de la licence (50 € environ) mais uniquement la première année et pour un nombre total de jeunes qui ne devra pas dépasser 10. [A suivre par Alexandre.](#)